

Coopération dans le cadre des Politiques de Jeunesse en Grande Région

Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Fédération
Wallonie Bruxelles, Communauté germanophone de
Belgique, Grand-Duché de Luxembourg.

Objectifs du Groupe « Jeunesse »

Les Régions dénommées ci-dessus mandatent des représentants pour constituer le Groupe de Travail (GT) Jeunesse avec les objectifs suivants :

Obj. 1

Les partenaires signataires se proposent de promouvoir une participation active des jeunes à la coopération transfrontalière de la Grande Région.

Obj. 2

Le GT Jeunesse pourra remettre des avis sur la politique de jeunesse sur propre initiative au Sommet de la Grande Région.

Le GT Jeunesse définit les thèmes prioritaires dans un plan de travail selon les objectifs de la Déclaration commune du Sommet et ceux formulés par chaque Présidence du Sommet, ainsi que les actions concrètes à initier en lien avec ces thèmes.

Obj. 3

Le GT Jeunesse contribue à la promotion de l'éducation non formelle ainsi qu'au développement de l'esprit d'initiative et d'entreprendre et de la créativité des jeunes.

Obj 4

Les partenaires s'engagent dans la lutte contre le racisme, l'intolérance et toutes formes de discrimination et favorisent le dialogue interculturel.

Obj. 5

Le GT Jeunesse valorise le travail de jeunesse au sein de la Grande Région et favorise les échanges de bonnes pratiques dans les domaines touchant les politiques de jeunesse : participation à la démocratie, mobilité des jeunes, reconnaissance des acquis de l'éducation non

formelle et de la formation, insertion sociale et professionnelle, compétences interculturelles,...
Et tout autre thème que le GT définirait comme prioritaire.
Le GT Jeunesse favorise les actions veillant à la qualité du travail de jeunesse (comme les formations).

Obj. 6

Le GT Jeunesse favorise la mise en œuvre des programmes de mobilité européens en renforçant les liens entre les structures prévues à cet effet, notamment les Agences Nationales et les correspondants régionaux.

Obj. 7

Le GT Jeunesse encourage, dans le cadre du dialogue structuré, la coopération avec les structures représentatives des jeunes de la Grande Région et toutes les structures œuvrant en faveur des jeunes, telles que Maisons de Jeunes, Auberges de Jeunesse, les Centre d'information Jeunes, les Organisations de jeunesse,... A cette fin, le GT Jeunesse encourage la mobilité des travailleurs de jeunesse.

Obj. 8

Le GT Jeunesse s'informe des travaux menés par les structures de recherche et d'étude dans le domaine de la jeunesse et développe des liens avec les autres GT de la Grande Région.

Modalités de financement des projets communs :

Le financement des projets sera assuré pour chaque projet sur la base d'un budget prévisionnel détaillé et d'un plan de financement, qui fera l'objet d'un accord explicite des partenaires engagés.

Les organisateurs respectifs feront appel aux aides financières dans le cadre des programmes européens correspondants; les instances nationales apporteront leur concours au montage des dossiers.